

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral du 4 octobre 2011, une enquête publique est ouverte en mairie de SAVENAY, pendant une période de 32 jours consécutifs, **du lundi 24 octobre 2011 au jeudi 24 novembre 2011 inclus** sur le projet de création, par la Société INEO CV 17, d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 250 kWc, au lieu dit « Les Prunières » à SAVENAY.

Les pièces du dossier, incluant notamment le dossier de permis de construire, comprenant la démolition de deux anciens poulaillers et la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, comportant un poste de livraison, deux postes transformateurs et deux locaux onduleurs ainsi qu'une cabane pédagogique, et l'étude d'impact du projet ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant la période de l'enquête en mairie de SAVENAY, commune d'implantation.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de SAVENAY et consigner éventuellement sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de SAVENAY.

En sa qualité de commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Nantes, M. Jacques CADRO, commandant de brigade de gendarmerie motorisée en retraite, est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après :

**à la mairie de SAVENAY :**

- le **lundi 24 octobre 2011, de 9 h à 12 h,**
- le **jeudi 3 novembre 2011, de 14 h à 17 h**
- le **mardi 8 novembre 2011, de 9 h à 12 h**
- le **jeudi 17 novembre 2011, de 14 h à 17 h**
- le **jeudi 24 novembre 2011, de 14h à 17h**

A la fin de l'enquête publique et dans un délai d'un mois, le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de SAVENAY pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en s'adressant en préfecture de la Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique) dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 susvisée.

La décision d'accorder ou non le permis de construire relève de la compétence du préfet de la Loire-Atlantique.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société INEO CV 17, 1 place des Degrés, Tour Voltaire - 92059 Paris La Défense, ou auprès de l'agence INEO RESEAUX OUEST, 15 Boulevard Marcel Paul, Allée de l'Angevinière - 44819 BP 80387 Saint Herbain, représentée par Messieurs Jérôme MARTIN, directeur commercial et développement et Nicolas VOLAND responsable développement énergies renouvelables.